

LA REPONSE NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU NIGER : ENJEUX ET DEFIS

FEVRIER 2016

Dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) au Niger, différentes structures interviennent dans la prévention et dans la prise en charge des victimes. Ce policy brief présente les réponses apportées par les communautés, les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les partenaires à l'échelle nationale. Ces interventions sont-elles efficaces ? Quels sont les points forts et points faibles de ces interventions ? Quels éléments de solutions pourraient être envisagés afin de faire face aux VBG au Niger ?

LES STRUCTURES ÉTATIQUES

Parmi les structures publiques impliquées dans la lutte contre les VBG, on peut citer :

- les services publics de la justice,
- la police,
- la gendarmerie,
- la garde républicaine
- les SEJUP du Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de

la Protection de l'Enfant,

- les communes
- les structures de santé (Cases de santé, CSI, hôpitaux).

Ces structures interviennent tant dans la prévention que dans la prise en charge psychologique, médicale, sociale, économique et juridique des victimes.

FORCES	FAIBLESSES
Présence à l'échelle nationale, Infrastructures et personnel stables ; Moyens de persuasion et de coercition ; Autorité et légitimité	Insuffisances des infrastructures en quantité et en qualité. Faible formation et sensibilisation des personnels sur les VBG. Inadéquation des lois pour prendre en charge les cas VBG.



Il s'agit principalement d'ONG nationales dont la majorité est membre du Cadre de concertation en matière de violence basée sur le genre par exemple : SOS Femmes et Enfants Victimes de Violences Domestiques, Association des Femmes Juristes, DIMOL, CONIPRAT. Elles luttent contre les violences faites aux femmes et aux enfants mineurs etc.) Les organisations internationales (Plan Niger, Helen Keller International, CARE Internationale, Africare, Oxfam etc.) ainsi que les organismes du Système des Nations-Unies (UNFPA, UNICEF) et certains pays partenaire du Niger comme l'Espagne ou le gouvernement de Norvège, du Danemark et le Zonta International.

Le Cadre de Concertation contre les VBG a été créé autour de ces structures en collaboration

avec le Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection pour fédérer les efforts et amener les différents acteurs à avoir la même vision et la collaboration nécessaire pour rendre les actions plus efficaces et durables au niveau nationale.

Le Cadre de Concertation contre les VBG est une importante initiative à consolider, s'agissant principalement des moyens ; une situation qui ralentit son opérationnalité. Ce cadre regroupe les acteurs capables d'élaborer un Plan Stratégique National de lutte contre les VBG à partir des résultats de la présente étude.

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ONG...

FORCES	FAIBLESSES
Capacité de mobilisation des ressources pour mener des activités conséquentes ; Mise en place d'actions concrètes	manque de synergie autour des actions à mener pour lutter efficacement contre les VBG.

COMMUNAUTÉS LOCALES

FORCES	FAIBLESSES
légitimité et la proximité avec les populations, qui leur permet le règlement des certains conflits et des cas de VBG au niveau communautaire	manque de sensibilisation sur les VBG et le manque de sensibilité sur le genre et les droits humains

S'agissant des structures traditionnelles et religieuses au niveau des villages et des quartiers, la lutte contre les VBG s'organise autour des Sultans, des chefs et des Imams. Elles interviennent dans le règlement des conflits et des cas de violence ainsi que dans la référence des cas de VBG aux centres de santé, à la gendarmerie, la garde républicaine, la police ou la justice.

EQUIPE DE RECHERCHE

FATOU DIOP SALL

Consultante Internationale
Sociologue | Chef d'équipe

DJIBO SALEY

Consultant National
Socio-anthropologue

DJIBRILLA MODIELI AMADOU

Consultant National Statisticien
Démographe

ISSA SADOU

NPO Genre et Droits humains

ANIFA SOUMANA

Chargé de programme VBG

CONCEPTION

MONIQUE CLESCA

Représentante Résidente

FATOU DIOP SALL

Consultante Internationale
Sociologue | Chef d'équipe

L'ACCES AUX STRUCTURES DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE

Les structures de prévention et de prise en charge existent certes, tant au niveau public (Justice, SEJUP) qu'au niveau des ONG regroupées au sein du Cadre de Concertation des Intervenants en matière de Lutte contre les VBG ou encore au niveau des communes, des sultanats et chefferies de village ainsi que les organisations religieuses.

Toutefois, l'accès à la justice moderne dans les cas les plus extrêmes comme le viol est rendu difficile par plusieurs facteurs dont la culture d'impunité et le contrôle social, la peur de la détérioration des relations entre individus.

Il faut souligner qu'à coté des juridictions publiques, les sultanats et les chefferies traditionnelles ainsi que l'Association Islamique du Niger jouent des rôles importants en l'absence d'un code de la famille. Cette situation montre l'importance de la communication pour un changement de comportement. Les actions de la société civile et l'Etat avec l'appui des partenaires techniques et financiers doivent être renforcées.

Il y a des bonnes pratiques qui concourent à endiguer le phénomène comme les "écoles des maris" qui favorisent l'implication des hommes pour améliorer la santé de la reproduction de leurs épouses tout en agissant sur les normes sociales de rapport de genre vers plus d'égalité et de communication et sans violence.



RECOMMANDATIONS

Au regard des résultats, dix (10) grands défis se dégagent dont la mise en œuvre permettrait une prévention et une prise en charge efficace des violences basées sur le genre au Niger. Il s'agit de :

1

Vulgariser et renforcer les dispositions juridiques sur les violences basées sur le genre, et plus particulièrement d'adopter une loi contre la violence domestique

2

Harmoniser les actions et les approches de lutte contre les violences basées sur le genre pour une plus grande efficacité

3

Renforcer les capacités des personnels de justice, des forces de défense et de sécurité et des intervenants sur les VBG à travers des modules de formation sur les droits humains, les rapports sociaux de genre et les VBG

4

Elaborer une stratégie permettant de prévenir la violence à l'encontre des femmes et offrir des services urgents de prise en charge des victimes

5

Porter une attention particulière à l'information des femmes sur leurs droits légaux afin de leur donner les moyens de prévenir, le cas échéant, d'avoir la capacité de faire face à la violence

6

Diffuser régulièrement dans les médias, des informations sur tous les aspects de la violence et du système de prévention

7

Mettre en place un système de collecte régulière de données sur les VBG et organiser une enquête nationale sur la prévalence des VBG tous les cinq ans

8

Sensibiliser les populations à abandonner la légitimation pour dénoncer les auteurs de violence face à la violence

9

Créer un système de référencement immédiat des victimes

10

Renforcer les systèmes de prise en charge des victimes, qu'elle soit médicale, sanitaire, juridique, psychologique, économique et financière

RECOMMANDATIONS